



Commune de
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 019/2026

Séance du 14 avril 2026

Date de convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026

Secrétaire de séance : Madame SZCZOTKOWSKI Emilie

Nombre de conseillers : 11

Présent(e)s :

Monsieur SALENGRO Roland
Madame BERTON Dominique
Monsieur LENOIR Christian
Madame DEHIÈRE Aurélie
Madame GERARDEAUX Marlène
Madame SZCZOTKOWSKI Emilie
Monsieur MERIAU Nicolas

Absents excusés :

Madame DESOMBREUX Clarisse
Monsieur SOLER Romain
Monsieur LEVIVE Vincent

Absents ayant donné procuration :

Monsieur POULAIN Guillaume à donné
procuration à SALENGRO Roland

Objet : Désignation de deux délégués murs mitoyens.

Vu les dispositions de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme :

Vu la décision d'approbation d'un document d'urbanisme opposable (POS, PLU, carte communale, PLU intercommunal) :

Vu la décision précitée portant transfert de la compétence au Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune :

Vu les dispositions de l'article R423-14 du code de l'urbanisme confiant au Maire l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu les dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme qui fixent les services pouvant être chargés des actes d'instruction par le Maire, notamment un groupement de collectivités (§b) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02/11/2005 portant création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) « Murs Mitoyens » en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme des villes de CAMBRAI et CAUDRY ;

Vu les dispositions statutaires, modifiées les 14/05/2009, 19/05/2015 et 22/07/2015 pour prendre en compte notamment l'extension du Syndicat à de nombreuses communes du Cambrésis, sa dénomination et sa domiciliation ;

Vu les arrêtés préfectoraux de 2015 et suivants étendant le périmètre du Syndicat aux nouvelles communes adhérentes du Cambrésis ;

Vu la décision du conseil municipal d'adhérer au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 01/07/2015 pour lui confier l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme déposés sur le territoire communal ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les articles 5 et 6 des statuts du Syndicat, relatifs à la désignation de 2 délégués pour représenter la commune à l'élection des membres du comité syndical, puis éventuellement à l'élection du bureau syndical ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

· confirme l'adhésion de la commune au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis pour lui confier l'instruction des différents dossiers d'autorisations d'urbanisme de compétence communale ;

· Et désigne :

- M. SALENGRO Roland

- Mme BERTON Dominique

Délégués de la commune pour participer à l'élection des membres titulaires et suppléants du Comité Syndical du SIVU précité.

La participation financière de la commune est inscrite chaque année en dépenses du budget primitif.

8 POUR

0 ABSTENTION

0 CONTRE

Certifié exécutoire par Nous Maire de
Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture et de sa
publication le 15/04/2026



Le Maire,

Roland SALENGRO

Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Ecaillon, le 15/04/2026

Le Maire,

Roland SALENGRO

Le Secrétaire de séance,

